

INTERNATIONAL DE **HOCKEY D'ANTAN** DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

Saint-Jean-sur-Richelieu
3 au 5 février 2012

Renseignements généraux

Coordonnées :

Adresse : International de hockey d'antan
31, rue Frontenac
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 7X2

Site Internet : www.hockeydantan.com
Courriel : info@hockeydantan.com
Téléphone : 450 347-6249
Télécopieur : 450 542-9091

1. Hockey d'antan

Le hockey d'antan (pond hockey) s'inspire du hockey tel qu'il est joué sur les étangs, lacs et rivières gelés depuis plus d'une centaine d'années. Les matchs sont joués 4 contre 4, sans gardien de but ni arrêt de jeu, sur une aire de jeu entourée d'un petit banc de neige qui fait office de bande. Les filets ont une largeur réglementaire de 6 pieds, mais n'excèdent pas 10 pouces de hauteur.

2. International de hockey d'antan

Le championnat 2012 accueillera 86 équipes divisées en quatre catégories : compétitive, récréative, amicale et Old Timers. La ronde des médailles dans la catégorie compétitive permettra de désigner les champions 2012.

Vous trouverez toute l'information complémentaire ainsi que le formulaire d'inscription en visitant notre site Internet : www.hockeydantan.com.

3. Inscriptions

Date limite : Vendredi **16 décembre 2011 17 h 00** ou après réception des 86 premières inscriptions.

Tarif préférentiel :

Inscriptions reçues avant le 31 octobre

Frais d'inscription : 325,00 \$
TPS 14481 8127 RT0001 : 16,25 \$
TVQ 1202660319 TQ0001 : 29,01 \$
Total : 370,26 \$ par équipe

Tarif régulier :

Inscriptions reçues entre 1 nov. et 16 déc.

Frais d'inscription : 375,00 \$
TPS 14481 8127 RT0001 : 18,75 \$
TVQ 1202660319 TQ0001 : 33,47 \$
Total : 427,22 \$ par équipe

INTENTION

4. L'International de hockey d'antan est un événement organisé par Rues principales Vieux-Saint-Jean.

Règlements généraux 2012

GESTION

5. Le tournoi est administré par le comité organisateur de l'International de hockey d'antan de Saint-Jean-sur-Richelieu, ci-dessous appelé le Comité.
6. Tous les sujets non abordés par ces règlements seront référés au Comité. Les décisions sur ces sujets auront force exécutoire.
7. Le Comité se réserve le privilège d'ajouter ou de retirer des règles avant le début du tournoi. Les équipes seront informées de toute modification aux règlements.

ADMISSIBILITÉ

8. Le tournoi est ouvert à tous sans restriction. (hommes, femmes, amateurs ou professionnels)
9. Les participants doivent être âgés au premier jour du tournoi d'au moins 18 ans pour les catégories compétitive et récréative, d'au moins 16 ans pour la catégorie amicale et d'au moins 40 ans pour la catégorie Old Timers. Les mineurs devront obtenir la signature d'un parent ou d'un tuteur légal.

DÉFINITIONS DES CATÉGORIES

10. COMPÉTITIVE :

10.1 Aux fins de ces règlements, la catégorie compétitive est définie comme étant destinée aux joueurs assidus de haut niveau qui désirent compétitionner afin de devenir champions.

11. RÉCRÉATIVE :

11.1 Aux fins de ces règlements, la catégorie récréative est définie comme étant destinée aux joueurs expérimentés qui désirent compétitionner dans un climat fraternel.

12. AMICALE :

12.1 Aux fins de ces règlements, la catégorie amicale est définie comme étant mixte et destinée aux joueurs et joueuses qui désirent simplement participer à l'activité dans un climat amical et non compétitif. Les équipes de la catégorie amicale doivent compter **minimalement une femme** dans leur équipe. **Une femme doit être de l'alignement partant de chacune des parties.**

13. OLD TIMERS :

13.1 Aux fins de ces règlements, la catégorie Old Timers est définie comme étant destinée aux joueurs âgés de plus de 40 ans, peu importe leur niveau, qui souhaitent compétitionner contre leurs pairs.

LIEU et DATES

14. Les joutes auront lieu du vendredi 3 février au dimanche 5 février 2011, près de l'écluse no. 9 sur le canal de Chambly dans le Vieux-Saint-Jean, à Saint-Jean-sur-Richelieu.

INSCRIPTIONS

15. La date limite d'inscription est le vendredi 16 décembre 2011 à 17 h 00.
16. Les participants doivent compléter tous les champs du formulaire d'inscription et joindre les frais requis. Faire les chèques à l'ordre de : International de hockey d'antan. Les inscriptions n'incluant pas les frais d'inscription adéquats et/ou comprenant des formulaires incomplets ne seront pas acceptées.
17. L'inscription au tournoi est sur la base du premier arrivé, premier servi. La confirmation de l'inscription d'une équipe est conditionnelle à l'encaissement du paiement.
18. Les frais d'inscription ne seront pas remboursés, à moins que le Comité ne rejette l'inscription.
19. L'inscription, individuelle ou par équipe, dans plusieurs catégories n'est pas permise.
20. Le Comité se réserve le droit de retirer toute catégorie du tournoi en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions. Les frais d'inscription seront retournés ou appliqués à une autre catégorie, selon la volonté de l'équipe.
21. Si aucune partie du championnat n'est jouée pour cause de mauvaise température, la moitié des frais d'inscription seront remis par chèque aux responsables de chaque équipe.
22. Le Comité se réserve le droit de reclasser une équipe afin d'équilibrer le nombre d'équipes par catégorie ou de respecter les définitions des différentes catégories.

INSCRIPTIONS (suite)

23. Tous les participants devront signer un formulaire d'abandon de responsabilité avant le début du tournoi.
24. Les participants âgés de moins de 18 ans auront besoin de la signature d'un parent ou d'un tuteur légal pour être autorisés à jouer.
25. Chaque équipe doit être composée de 4, 5 ou 6 joueurs.
26. Le 6^e joueur est inscrit à titre de remplaçant. Seul ce 6^e joueur pourra être inséré dans la formation partante de cinq joueurs en remplacement d'un des joueurs inscrits et ce, avant le début de l'une ou l'autre des parties.

Règlements généraux 2012

RÈGLEMENTS DU TOURNOI

27. Équipements

- 27.1. Tous les joueurs doivent avoir des patins.
- 27.2. Chaque équipe doit avoir des chandails identifiant leur équipe.
- 27.3. Tous les joueurs doivent obligatoirement porter un casque protecteur.
- 27.4. Le port des pièces d'équipement suivantes est optionnel mais **très fortement recommandé** :
Jambières, gants, visière, protecteur buccal, coudes, coquille et un protège cou.
- 27.5. Le port des pièces d'équipement suivantes est interdit :

Épaulettes, culottes de hockey, équipements de gardien de but.

- 28. Le Comité déterminera l'ordre dans lequel les parties seront jouées. Le Comité se réserve le droit de modifier le programme selon le besoin.
- 29. Les joueurs doivent être sur la bonne surface de jeu et prêts à jouer au début prévu de leur partie. Le Comité se réserve le droit de disqualifier toute équipe qui n'est pas prête à jouer à l'heure dite.
- 30. Une équipe qui ne se présente pas à l'une de ses parties ne pourra pas participer à l'édition suivante du championnat.
- 31. Les six joueurs inscrits sur le formulaire d'inscription, incluant le joueur remplaçant, sont les seuls joueurs habilités à jouer pour ladite équipe. Les équipes peuvent jouer une partie à trois joueurs : moins de trois joueurs entraînent le forfait pour cette partie.
- 32. Tous les matchs sont arbitrés et les décisions des arbitres sont finales.
- 33. Les parties dureront 30 minutes, divisées en deux périodes de 15 minutes en temps continu, avec une pause de 3 minutes entre les périodes.
- 34. Les filets auront une ouverture de 6 pieds de large par 10 pouces de haut.
- 35. Les joueurs doivent respecter le demi-cercle d'exclusion devant les filets et ne pourront s'y tenir pour protéger leur filet.
- 36. Les buts doivent être comptés à partir du côté offensif de la patinoire.
- 37. Faire lever intentionnellement la rondelle de la glace au-dessus de la taille entraînera une pénalité mineure et l'octroi de la rondelle à l'équipe adverse.
- 38. Les rondelles lancées hors de la patinoire entraîneront un arrêt de jeu et le gain de la rondelle par l'équipe adverse à l'endroit le plus près de l'emplacement où la rondelle a quitté la surface de jeu. Les rondelles qui toucheront aux panneaux situés derrière les filets seront considérées comme ayant quitté la patinoire. Les défenseurs doivent accorder deux longueurs de bâton à l'équipe attaquante afin d'initier à nouveau le jeu. Les joueurs ne doivent pas poursuivre les rondelles lancées hors glace. L'officiel assigné mettra une nouvelle rondelle en jeu immédiatement afin que la partie se poursuive.
- 39. Les quatre joueurs de l'équipe ayant marqué un but doivent retourner dans leur zone défensive avant de revenir sur le porteur de la rondelle de l'équipe adverse. Par contre, si le porteur de la rondelle décide de relancer le jeu avant que les quatre joueurs adverses n'aient traversé la ligne médiane, le jeu est ouvert.
 - 39.1. Lors d'une perte de possession en raison d'une pénalité ou pour tout autre arrêt de jeu, l'équipe en défensive doit accorder la distance de deux bâtons au détenteur de la rondelle. Le jeu doit être repris par une passe.
- 40. À la fin de la partie, si l'arbitre le juge nécessaire, les joueurs des deux équipes déneigeront un couloir de 20 pieds de largeur d'un bout à l'autre de la patinoire afin de permettre la tenue des tirs de pénalité et de la fusillade si nécessaire.
- 41. L'équipe ayant eu le moins de pénalités mineures se verra octroyer un tir de pénalité pour chacune des punitions supplémentaires de l'autre équipe. Les tirs se feront dans un filet désert d'un bout à l'autre de la surface de jeu. Le choix du joueur qui exécutera les tirs est à la discrétion de l'équipe.
- 42. Dans les rondes des médailles, advenant une égalité après les tirs de pénalité, une fusillade aura lieu. En alternance, les équipes tireront trois fois chacune ou jusqu'à ce que l'égalité soit brisée. Chaque tir de fusillade doit être effectué par un joueur différent jusqu'à ce que tous les joueurs aient effectué un tir.
- 43. Si un joueur lance son bâton et empêche un but certain, selon le jugement de l'arbitre, le but est accordé.

RÈGLEMENTS DU JEU

44. Philosophie du championnat

- 44.1. L'International de hockey d'antan est basé sur le plaisir du jeu. Les règlements seront appliqués à la lettre et aucune conduite antisportive (abus verbal ou physique, blasphème, etc.) ne sera tolérée.

45. Exclusion

- 45.1. Un joueur visiblement intoxiqué ne pourra prendre part à une partie.
- 45.2. Le Comité se réserve le droit d'exclure un joueur du tournoi s'il représente une menace à la sécurité ou au bien-être d'autres participants ou s'il se conduit de manière antisportive.

46. Arbitrage

- 46.1. Tous les matchs, incluant ceux de la catégorie amicale, sont arbitrés.

Règlements généraux 2012

- 46.2. Les décisions des arbitres sont finales et sans appel.
- 46.3. Les arbitres accueilleront avec une poignée de main tous les joueurs au centre de la surface de jeu 2 minutes avant le début de la partie et réviseront rapidement les règlements principaux.
- 46.4. Les parties se termineront par un échange de poignées de main entre les joueurs et l'arbitre.

LES PÉNALITÉS

47. Pénalités mineures

- 47.1. Toute pénalité mineure entraîne la perte de possession de la rondelle.
- 47.2. Contact de la rondelle au-dessus de la taille.
- 47.3. Les lancers frappés.
- 47.4. Se coucher sur la glace afin de protéger la zone de but.
- 47.5. Coucher le manche de son bâton de manière à protéger la zone de but.
- 47.6. Protéger la zone de but à l'intérieur du demi-cercle d'exclusion
- 47.7. Toute forme de contact entre le bâton d'un joueur et toutes les parties du corps d'un joueur adverse.
- 47.8. Contact excessif.
- 47.9. Faire lever intentionnellement la rondelle au-dessus de la taille.
- 47.10. Ainsi que toutes les pénalités entraînant une pénalité de 2 minutes dans le hockey traditionnel, en incluant mais sans être limité à : faire trébucher, accrochage, obstruction, retenue, mise en échec, cinglage, etc.
- 47.11. Suite à un avertissement verbal et formel de l'arbitre signalé par un arrêt de jeu, l'accumulation excessive d'infractions mineures par un même joueur peut entraîner une pénalité majeure et, conséquemment, son expulsion de la partie.

48. Pénalités majeures

- 48.1. Toute infraction majeure entraîne l'expulsion immédiate du joueur fautif de la partie.
- 48.2. Une équipe ne peut se voir imposer qu'une seule pénalité majeure durant le tournoi. La deuxième pénalité majeure attribuée à n'importe quel joueur d'une même équipe entraînera automatiquement l'expulsion immédiate de l'équipe du tournoi.
- 48.3. Toute forme d'abus verbal, tel que crier, blasphémer ou argumenter les décisions, envers un autre joueur, un arbitre ou tout autre officiel du tournoi.
- 48.4. Ainsi que toutes les pénalités majeures du hockey traditionnel, en incluant mais sans être limité à : contact physique excessif, bagarre, intention de blesser.

CALCUL DES POINTAGES

- 49. 2 points seront accordés pour une victoire, 1 point pour une nulle et 0 point pour une défaite.
- 50. Advenant un pointage égal à la fin du tournoi à la ronde, les équipes seront départagées selon les critères suivants :
 - 1^{er} Équipe ayant le plus grand nombre de victoires.
 - 2^e Équipe ayant reçu le moins de punitions.
 - 3^e Équipe ayant conservé le meilleur différentiel de buts marqués versus les buts accordés.
 - 4^e Tirage au sort
- 51. Un forfait entraîne une défaite par le pointage de 7 - 0 et 5 punitions mineures à l'équipe absente, pour un total de 12 - 0.
- 52. Lors de la ronde préliminaire, pour le calcul des pointages, aucun match ne sera gagné par plus de 12 buts.

ADMISSION DU PUBLIC

- 53. Les parties sont ouvertes au public, sans frais d'admission.